

Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 25/04/2005

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

Il encourage la formation rapide du gouvernement de transition irakien comme une nouvelle étape importante dans la poursuite du processus de transition politique de l'Irak dans le cadre de la résolution 1546 et réitère sa volonté de travailler avec l'Assemblée nationale de transition et le gouvernement irakien de transition.

Il réaffirme la volonté de l'UE de poursuivre la mise en œuvre du programme complet d'assistance afin d'atteindre l'objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique, respectueux des droits de l'homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté, et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale. Il rappelle en outre la disponibilité de la Commission et des États membres à soutenir, en cas de demande irakienne, le processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.

Le Conseil réaffirme également sa volonté d'établir avec le gouvernement transitoire irakien un dialogue politique portant sur des domaines d'intérêt mutuel et de développer à cette fin des contacts entre l'Union européenne et l'Irak, y inclus au niveau ministériel.

Il réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak ainsi que son soutien aux activités de l'ONU. Il est disposé à organiser conjointement avec les États-Unis, en étroite collaboration avec l'Irak et l'ONU, et en cas de demande du nouveau gouvernement irakien, une conférence internationale pour encourager, renforcer et coordonner le soutien de la communauté internationale à l'Irak pendant la période de transition.